

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2551

18 octobre 2008

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	122447	HAL Investments Luxembourg S.A.	122445
AME Ventures International S.A.	122403	HEP Luxwell S.A.	122448
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	122404	Imazur S.A.	122445
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l.	122402	Immovina Invest S.A.	122406
BRE/German Holdco 4 S.à r.l.	122402	Isar S.à r.l.	122409
Business Broadcasting Europe	122447	Leony S.à r.l.	122406
Chephar S.A.	122445	Lima (Bradford) S.à. r.l.	122417
CitCor Wannsee II Sàrl	122407	Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l.	122406
CitCor Wannsee I Sàrl	122407	Luxembourg Elmira 2 Sàrl	122446
CitCor Wannsee IV Sàrl	122408	Luxembourg Elmira 3 Sàrl	122446
Crescent S.à r.l.	122404	P.B.S. Investments S.A.	122406
De Beers Vostok Holdings S.à r.l.	122437	ProLogis UK CCXVI S.à r.l.	122417
Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A. .	122448	Shannon Investments S.A.	122402
Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A. .	122448	Shield S.A.	122447
Eko Chemicals S.A.	122402	Société Luxembourgeoise des Transports Helmingier	122446
Elefanto S.à r.l.	122448	SSCP Aero S.à r.l.	122405
Europin S.A.	122437	SSCP Security S.à r.l.	122404
Faita S.A.	122408	SSCP Style S.à r.l.	122405
F.W.A. Participations S.A.	122402	Tiga International Holding	122407
Gentra S.A.	122405	Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg	122408
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	122403	VDC Gamma Lux	122429
Greenpark Inova Sàrl	122403		

Shannon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 75.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128313/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01564. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 83.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128314/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01563. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

F.W.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.219.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128315/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02404. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/German Holdco 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.983.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 441 du 1^{er} mars 2006.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128322/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02696. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.634.

Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008

A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée.

B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128319/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01688. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.403.

Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008

A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée.

B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Greenpark Inova Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128320/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01682. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.939.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 septembre 2008*

Résolution

Suite à la démission de Monsieur John Troisfontaines comme administrateur, l'assemblée décide de nommer Madame Stéphanie Bouju, employée privée, résidant à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008128329/9120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

SSCP Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.932.*Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008*

A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée.

B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour SSCP Security S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128317/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01705. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.638.*Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008*

A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée.

B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Crescent S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128318/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01693. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Il résulte de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société tenue en date du 18 août 2008 à Luxembourg que:

Le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2009:

- KPMG AUDIT Sàrl, une Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128343/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

SSCP Aero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.738.*Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008*

- A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée;
B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour SSCP Aero S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008128323/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01675. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.667.*Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008*

- A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée;
B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour SSCP Style S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008128324/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01671. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Gentra S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 17.213.**DISSOLUTION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 9 septembre 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 24 avril 2008, a été clôturée et que GENTRA S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour GENTRA S.A., société anonyme holding liquidée
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Le Liquidateur
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-Président

Référence de publication: 2008128365/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.781.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 29 août 2008

A) Madame Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle a 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée.

B) La démission de Monsieur Marek Domagala comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Leony S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128316/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01704. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

P.B.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 85.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128312/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01565. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Immovina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.168.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128311/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01567. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 140.338.

—
Il résulte du transfert de la totalité des actions en date du 28 août 2008 que l'actionnaire a changé comme suit:

Lion/Gem Lux 1 S.A. avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.354.

Luxembourg, 29 septembre 2008.

Johan Dejans.

Référence de publication: 2008128408/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.206.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008128392/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.199.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008128393/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Tiga International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.376.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 484 du 25 juin 1999. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 823 du 30 mai 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 712 du 7 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008128420/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01652. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.214.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l, associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128390/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 71.160.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16.09.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Salvatore Desiderio / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008128394/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 8.310.

—
La liste des signatures autorisées de l'Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg est modifiée par la SUPPRESSION de

- Madame Ibtissam Kiorpes, «Cadre».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Union Bancaire Privée, Succursale Luxembourg

Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2008128387/47/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Isar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 142.018.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of September.

Before the undersigned M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Alpina Real Estate Company S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 131.697, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 16th September 2008; and

(2) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 132.034 here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 16th September 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Isar S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro each (EUR 25.-) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s)-Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

17.1 The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription - Payment

The share capital of the company has been subscribed as follows:

Shares:

Alpina Real Estate Company S.C.A.	299 Shares
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS	<u>201 Shares</u>
Total:	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Shareholders resolve to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Raphael Küster, economist, born on the 31st of October 1975 in Stuttgart (Germany), professionally residing at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. Luis Iglesias, engineer, born on the 30th of November 1974 in Madrid (Spain), professionally residing at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2) The Company shall have its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant le soussigné M^e Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697, ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2008; et

(2) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, existant sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.034, ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Isar S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements légaux, commerciaux, techniques ou financier(s) et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant du dit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. L'édit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'Associé unique, celui-ci peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Alpina Real Estate Company S.C.A.	299 Parts Sociales
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS	201 Parts Sociales
Total:	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Les Associés décident de nommer gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Raphael Küster, économiste, né le 31 Octobre 1975 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - M. Luis Iglesias, ingénieur, né le 30 novembre 1974 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2) Le siège social de la Société est établi au 13, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39505. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127546/211/440.

(080149027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis UK CCXVI S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B 65.769,

represented by Monsieur Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 August 2008.

The proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ProLogis UK CCXVI S.à r.l, with registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 109.222, incorporated pursuant to a notarial deed on 1 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1266 on 24 November 2005 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1383 on on 5 June 2008.

The appearing party, represented as aforementioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "Lima (Bradford) S.à r.l."

2 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the holding of real estate investments to include the acquisition and development of property with a view to holding such developed property as an investment and the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. The Company may also invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose."

3 To acknowledge the resignation of existing Managers, grant them discharge for the execution of their mandate, set the number of Managers of the Company and appoint new Managers.

4 To appoint Ernst & Young S.A. as auditor of the Company.

5 Miscellaneous.

The appearing parties requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to change the Company's name which shall henceforth be "Lima (Bradford) S.à r.l".

Second resolution

The sole Shareholder resolves to proceed with a full restatement of the articles of association including the corporate object which articles of association shall henceforth read as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Lima (Bradford) S.à. r.l".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the shareholders.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of real estate investments to include the acquisition and development of property with a view to holding such developed property as an investment and the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. The Company may also invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's Capital is fixed at five hundred thousand British pounds (GBP 500,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of twenty British pounds (GBP 20.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to one (1) vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of all the shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Transfer of Shares. Terms and conditions in relation to the transfer of shares issued by the Company, including pre-emption rights, may from time to time be agreed and amended in writing by some or all the shareholders.

The shareholders may not sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, pledge or otherwise encumber any of their shares or any interest in their shares, except in compliance with these Articles of Incorporation and with any such additional terms and conditions as may be agreed upon by both shareholders.

Each shareholder (for as long as there are two) has a right of pre-emption in respect of the other shareholder's shares in the Company according to the specific terms as may be agreed by both shareholders.

The Company is entitled to refuse to register any transfer of or interest in the shares unless transferred or created in accordance with these Articles of Incorporation and with any additional terms and conditions included in any agreement to which the Company is a party.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory Auditors

Art. 10. Managers. The Company and its business shall be managed and controlled by a board of managers (the "Board of Managers") which shall consist of a maximum of six (6) managers (together the "Managers" and each a "Manager").

Each shareholder (for as long as there are two (2)) is entitled to nominate three (3) Managers, which shall be appointed by the shareholders, who will determine the duration of their mandate. The Managers are re-eligible and a Manager may be removed with or without cause at any time upon proposal from the shareholder which nominated such Manager for appointment.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the Board of Managers shall be held as and when considered necessary by the Board of Managers and in any case not less than twice a year.

A chairman shall be appointed annually by rotation with each shareholder in turn being able to propose a Manager as chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman (if any) will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager present at the relevant meeting as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of an adjourned meeting or, provided all the Managers are notified of a shorter notice period, with the prior consent of a majority of the Managers appointed by each shareholder, at least ten (10) working days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, together with supporting papers for review. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may be appointed as proxy for more than one (1) Manager.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence of two (2) Managers appointed by each shareholder (for as long as there are two (2) shareholders) otherwise four (4) Managers holding office. If a quorum is not present in person within half (1/2) an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Managers present shall adjourn the board meeting to a specified place and time not less than three (3) Business Days after the original date. Notice of the adjourned board meeting shall be given to all the Managers.

Decisions will be taken by unanimity of the votes of the Managers present or represented. The Chairman shall not be entitled to a second or a casting vote.

Managers shall not be counted in the quorum or entitled to vote at a meeting if such Manager participates in such meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

The Board of Managers is not entitled to make decisions by means of written resolutions.

Art. 12. Recording of the resolutions of the Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or a Manager appointed by a shareholder who did not nominate the Chairman. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by any two (2) Managers.

As soon as practicable after the meeting of the Board of Managers, certified copies of all minutes and records relating thereto shall be delivered to each of the Managers.

Art. 13. Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object and managing and controlling its business.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Except if otherwise resolved by the shareholders, the Managers will not receive a management fee, salary or commission in respect of the carrying out of their management and control of the Company and its business and in addition shall not be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by them in relation with such management and control of the Company or the pursuit of the Company's corporate object and business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence, default or breach of duty or trust. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one (1) or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the Board of Managers such interest. Such Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Managers' interest therein, shall be reported to the shareholders.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) Managers comprising one (1) Manager appointed upon proposal of each shareholder (for as long as there are two (2) Shareholders), otherwise two (2) Managers.

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers but only within the limits of such power.

Art. 18. Statutory Auditors. Except where according to the laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditor(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number). The auditor(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 19. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing. A written decision, signed by all the shareholders, is proper and valid. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholder. Should the resolutions to be adopted be sent by the Board of Managers to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Failure to respond shall be deemed a negative vote. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by or the Board of Managers, the auditor or, by shareholders representing half (1/2) of the corporate capital. The convening notice will specify the date, time, place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Powers of the Shareholders. The shareholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of June every year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Procedure, Vote. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholders, as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two (2) Managers.

Art. 23. Shareholder Reserved Matters. Subject to the compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and these Articles of Incorporation, the following matters shall require the prior consent of the shareholders:

- any change to the Articles of Incorporation or other constitutional documents of the Company;
- any change of name or registered office;
- the approval of any contract to which the Company is a party in respect of the Development (excluding the contract or contracts to be entered into by the Company with the building contractor for the carrying out of the Company's works in the JCT standard form of building contract with contractor's design 1998 edition) involving aggregate expenditure or projected expenditure in excess of ten million British pounds (GBP 10,000,000.-);
- the presentation of any petition or the passing of any resolution for winding-up otherwise than as provided for in any agreement to which the Company may from time to time be a party or the application for the appointment of a receiver or an administrator over any Group Company's assets;
- any change in the share capital or the creation or issue of any shares or of other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;
- any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition by any Group Company of any shares or other securities of that company;
- the entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
- the sale of any Group Company or substantially all of the business or assets of any Group Company or any consolidation or amalgamation of any Group Company with any other company or business;
- any material change to the nature or geographical area of the Business or carrying on any business other than the Business by any Group Company;
- the incorporation of any new subsidiary or the acquisition of any share capital or other securities of any body corporate or the assets or substantially all the assets of another body corporate; and
- any material agreement between any Group Company and a shareholder or any of its Associated Companies not in the ordinary course of business or not on arm's length commercial terms.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual accounts (statutory and consolidated, as the case may be) are submitted to the shareholders for approval. Audited accounts are to be approved by shareholders no later than three (3) months after the end of the relevant financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. They may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 29. Definitions.

Associated Company means in relation to a person, any holding company, subsidiary or any other subsidiaries of any such holding company, in each case of such person and any person that controls, is controlled by or is under common control with such person, save that it shall not include any Group Company in the case where such person is a shareholder and, in relation to Marks and Spencer p.l.c., does not include Marks and Spencer Pension Trust Limited or Marks and Spencer Scottish Limited Partnership;

Business means the business of owning, developing and leasing the Property, and the subsequent management, operation and disposal of the same;

Development means the proposed development of the Property;

Group means the Company and its subsidiaries from time to time and Group Company means any one of them; and

Property means the Bradford General Merchandising Site at Unit DCI, ProLogis Park, Bradford, UK registered at the UK Land Registry under title numbers WYK660668 and WYK842653."

Third resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of ProLogis Directorship S.à r.l. with effect as of the date of the present deed and grant it discharge for the execution of its mandate.

The sole shareholder further resolves to set at six (6) the number of Managers, and appoint the following Managers for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as of 31 December 2008:

- Mr Peter Cassells, senior vice president and chief financial officer, born 25 June 1965, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Gerrit Jan Meerkerk, funds controller, born 7 June 1971, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Gilles Suzanne, consolidation reporting manager, born 21 November 1967, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Clem Charalambos Constantine, Director of Property and Store Management, born 5 March 1962, residing professionally at Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW, United Kingdom;

- Ms Eileen Mary Haughey, Head of Corporate Finance, born 23 November 1962, residing professionally at Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW, United Kingdom;

- Mr Ken Scully, Finance Director, born 24 August 1963, residing professionally at 24-29 Mary St, Dublin 1, Republic of Ireland.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Ernst & Young S.A., a société anonyme, with registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number

B 47.771, as auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as of 31 December 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ProLogis UK CCXVI S.à r.l., ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.222, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1266 le 24 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 avril 2008, publié le 5 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1383.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a reconnu être pleinement informée des résolutions suivantes à prendre sur la base de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant «Lima (Bradford) S.à r.l.».

2 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet social qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention d'investissements immobiliers y compris l'acquisition et le développement de propriétés en vue de leur détention à titre d'investissement, et l'acquisition, la détention et disposition de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut employer ses fonds en investissant dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3 Acceptation de la révocation des Gérants existants, leur donner décharge pour leur mandat, définir le nombre de Gérants de la Société, et nommer de nouveaux Gérants.

4 De désigner Ernst & Young S.A. en tant que commissaire de la Société.

5 Divers.

La partie comparante a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais «Lima (Bradford) S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Lima (Bradford) S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, la Société pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention d'investissements immobiliers y compris l'acquisition et le développement de propriétés en vue de leur détention à titre d'investissement, et l'acquisition, la détention et disposition de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut employer ses fonds en investissant dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification de ces Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille livres sterling (GBP 500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son détenteur une (1) voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés, si la Société a plusieurs associés.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Transferts de parts sociales. Les termes et conditions en relation avec le transfert de parts sociales émises par la Société, incluant les droits de préemption, peuvent de temps en temps être conclues et modifiées par écrit par certains, voire tous les associés.

Les associés ne peuvent pas vendre, transférer, ou disposer autrement, consentir d'une option sur, gager ou grever d'une autre manière, les parts sociales ou tout intérêt dans ces parts sociales, excepté en accord avec les Statuts et lesdits termes et conditions additionnels comme il pourra en être décidé par les deux associés.

Chaque associé (tant qu'il y en ait deux) a un droit de préemption par rapport aux autres parts sociales des autres associés, en accord des termes spécifiques qui peuvent être prévus entre les deux associés.

La Société est autorisée à refuser d'enregistrer le transfert, ou un intérêt sur les parts sociales, sauf si elles sont transférées ou créées en accord avec les Statuts et avec tous termes et conditions additionnels prévus dans un contrat auquel la Société est partie.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les lois applicables ou ces Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 10. Gérants. La Société et ses affaires sont gérées et administrées par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'un maximum de six (6) gérants (ensemble les «Gérants» et chacun un «Gérant»).

Chaque associé (dès lors qu'il y en a deux (2)) est autorisé à désigner trois (3) Gérants, qui seront nommés par les associés, qui déterminent la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment sur proposition des associés qui les ont nommés, avec ou sans motif.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que jugé nécessaire par le Conseil de Gérance et au moins deux fois par an.

Les associés choisiront annuellement un président du Conseil de Gérance (le «Président»), chaque associé pouvant proposer, par rotation annuelle, un candidat. Le Président pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le Président n'aura pas de second vote, ni de vote décisif.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation de chaque Gérant.

Le Président (s'il y en a) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant présent à la réunion comme président pro tempore par vote de la majorité présente ou représentée à cette réunion.

Sauf lorsque la réunion est ajournée, ou, si les Gérants sont avertis sans le délai minimal, avec l'accord préalable de la majorité des Gérants désignés par chaque associé, au moins dix (10) jours ouvrables avant, une convocation écrite du Conseil de Gérance devra être donnée et transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, avec les documents supports pour contrôle. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Tout Gérant peut renoncer à cette convocation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire. Chaque Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'avec la présence de deux (2) Gérants nommés par chacun des associés (tant qu'il y a deux (2) associés) sinon quatre (4) Gérants lors de la tenue du Conseil de Gérance. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi- (1/2) heure du rendez-vous de la réunion, ou cesse d'être présent, les Gérants présents ajourneront la réunion du Conseil de Gérance à une date et un endroit spécifique pas avant trois (3) jours ouvrables après la date d'origine. Cette information devra être donnée à tous les Gérants.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Président n'a pas de second vote ou de vote décisif.

Les Gérants ne seront pas comptés pour le quorum ni autorisés à voter à une réunion si un tel Gérant participe à une telle réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre.

Le Conseil de Gérance n'est pas autorisé à prendre des décisions par des résolutions écrites.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant désigné par un associé qui n'a pas voté pour le Président. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire lors de procédures judiciaires ou autres, seront signées par deux (2) Gérants.

Des que cela s'avérera possible après la réunion du Conseil de Gérance, des copies certifiées des procès-verbaux et autres documents relatant de ceux-ci, seront délivrés à tous les Gérants.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société ainsi que la gestion et l'administration des affaires de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Honoraires de Gestion et Frais. Sauf si prévu différemment par les associés, les Gérants ne recevront pas d'honoraires de gestion, ni de salaire ou commission pour leur gestion et administration de la Société et de ses affaires et ne seront pas remboursés pour toutes leurs dépenses supportées par eux en relation avec leur gestion et administration de la Société ou pour la poursuite de l'intérêt social de la Société et de ses affaires.

Art. 15. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Aucun Gérant ne s'engage, de par ces fonctions, à aucune obligation personnelle par rapport aux engagements pris par la Société. Chaque Gérant n'est responsable que pour l'accomplissement de ses devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société. En cas de transaction judiciaire, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par la transaction judiciaire et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant une telle relation avec une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un (1) ou plusieurs Gérant(s) aurai(en)t un intérêt personnel dans une opération de la Société, il(s) en avisera/avisera le Conseil de Gérance. Ce(s) Gérant(s) ne pourra/pourront prendre part ni voter à cette opération, et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du/des Gérant(s) seront portés à la connaissance des associés.

Art. 17. Représentation de la Société - Délégation de Pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux (2) Gérants, comprenant un (1) Gérant nommé par chaque associé (tant qu'il y a deux (2) associés), sinon deux (2) Gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou donner des mandats, ou charger des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à une personne ou un comité choisi par lui.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Commissaires. Excepté les cas où les lois prévoient que les comptes annuels de la Société doivent être contrôlés par un réviseur d'entreprises, l'activité de la Société et sa situation financière, ainsi que plus particulièrement ses livres et ses comptes, pourront et devront, lorsque prévu par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Le ou les commissaires sera/seront nommé(s) par décision des associés qui détermineront la durée de leur mandat (et leur nombre). Il(s) est/sont rééligible(s) à la fin de son/leur mandat et il(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 19. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société est composée de plusieurs associés mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit. Une décision écrite, signée par tous les associés, est appropriée et valide. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun étant signé par un (1) ou plusieurs associés. Si les résolutions à adopter devaient être envoyées par le Conseil de Gérance aux associés, alors les associés auront l'obligation, dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception du texte des résolutions proposées, d'émettre leur vote écrit et l'envoyer à la Société par tous moyens de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Le défaut de réponse valant vote négatif. Le quorum et la majorité requise

pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliqueront mutatis mutandis pour l'adoption des résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant sa tenue, par, soit le Conseil de Gérance, soit le commissaire, soit par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation indiquera la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, cette assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, devraient se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg. Elles peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Toute assemblée générale des associés de la Société, régulièrement constituée, représente l'entière des associés.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les associés seront investis des pouvoirs octroyés par les lois applicables et ces Statuts.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société, ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le premier jour de juin de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Procédure - Vote. Tout les associés peuvent prendre part et prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés par désignation écrite, transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, d'une autre personne qui ne doit pas être associé.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les lois applicables, ou les présents Statuts, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou consultation écrite, les associés pourront être réunis ou consultés une seconde fois et les résolutions seront prises à la majorité des votes émis, sans appréciation du capital représenté.

Les procès-verbaux de l'assemblée devront être signés par les associés présents ou leurs mandataires, ou par un président, un secrétaire et un scrutateur de l'assemblée, si un tel bureau a été constitué.

Les résolutions prises par l'associé unique seront documentées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux (2) Gérants.

Art. 23. Matières Réservées aux Associés. Sous réserve du respect des disposition de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et ces Statuts, les matières suivantes requièrent l'accord préalable des associés:

- tout changement des Statuts et autres documents constitutifs de la Société;
- tout changement de nom ou siège social;
- l'accord de tout contrat où la Société est partie, par rapport au Développement (excluant le(s) contrat(s) conclu(s) avec le cocontractant constructeur pour l'accomplissement des travaux de la Société dans le formulaire standard JCT du contrat de construction du constructeur de l'édition 1998) comprenant une dépense totale ou projetée excédant dix million de livres sterling (GBP 10.000.000,-);
- la présentation de toute requête, ou la prise de toute résolution pour liquider autrement que prévu dans tous contrats dans lesquels la Société peut, de temps en temps, être partie, ou la demande de désignation d'un receveur ou administrateur pour les actifs des Sociétés du Groupe;
- tout changement du capital social, ou la création, ou l'émission de parts sociales, ou d'autres valeurs mobilières, ou l'attribution d'options, ou le droit de souscription ou de conversion de tout instrument en de telles parts sociales ou valeurs mobilières de cette société;
- toute réduction du capital social, ou variation des droits attachés à chaque classe de parts sociales, ou tout rachat, achat ou autre acquisition par une société du Groupe de toutes parts sociales ou valeurs mobilières de la Société;
- l'accord à une coentreprise, un partenariat, un consortium ou un accord similaire;
- la vente de toute société du Groupe, ou substantiellement, toutes les affaires ou actifs d'une société du Groupe, ou toute consolidation ou fusion d'une société du Groupe avec une autre société ou entreprise;
- tout changement matériel quant à la nature ou géographie de l'Activité, ou continuation de toute activité autre que l'Activité par une des Sociétés du Groupe;

- la constitution de toute filiale ou l'acquisition de toutes parts sociales/actions ou d'autres valeurs mobilières de toute personne morale, ou les actifs, ou substantiellement tous les actifs de toute personne morale; et
- tout accord matériel entre toute société du Groupe et un associé, ou toutes autres de ses Sociétés Associées, n'étant pas dans le cours normal des affaires ou n'étant pas dans les conditions habituelles des échanges commerciaux.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan ainsi que le compte des pertes et profits conformément à la loi.

Les comptes annuels (statutaires ou consolidés selon le cas) sont soumis à l'approbation des associés. Les comptes annuels contrôlés doivent être approuvés par les associés au plus tard trois (3) mois après l'expiration de l'année sociale en cause.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec les bénéfices reportés d'exercices antérieurs aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 29. Définitions.

Activité signifie la détention, le développement et le crédit-bail de la Propriété, ainsi que la gestion, l'opération et disposition subséquente de celle-ci;

Développement signifie le développement proposé pour la Propriété;

Groupe signifie, à tout moment, la Société et ses filiales et Sociétés du Groupe signifie l'une d'entre elles;

Propriété signifie le site de Bradford General Merchandising à l'unité DCI, ProLogis Park, Bradford, Royaume-Uni, enregistré au cadastre du Royaume-Uni sous les numéros de titre WYK660668 et WYK842653; et

Sociétés Associées signifie, en relation avec une personne, toute société détentrice de titres, filiale ou toute filiale d'une telle société détentrice de titres, dans tous les cas de cette personne ou toute personne la contrôlant, qui est contrôlée par, ou se trouvant sous le contrôle commun de cette personne, étant entendu qu'il n'y est pas inclus toute société du Groupe dans le cas où cette personne serait un associé, et, par rapport à Marks and Spencer p.l.c, ne comprend pas Marks and Spencer Pension Trust Limited ou Marks and Spencer Scottish Limited Partnership.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la révocation de ProLogis Directorship S.à r.l. avec effet à la date du présent acte notarié et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique a également décidé de fixer à six (6) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Peter Cassells, vice-président sénior et directeur financier, né le 25 juin 1965, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, contrôleur de fonds, né le 7 juin 1971, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Suzanne, responsable de consolidation, né le 21 novembre 1967, résidant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Clem Charalambos Constantine, Directeur de propriété et de direction des magasins, né le 5 mars 1962, résidant professionnellement au Waterside House, 35 Norht Wharf Road, Londres W2 1NW, Royaume-Uni;
- Mademoiselle Eileen Mary Haughey, Directrice générale des finances, née le 23 novembre 1962, résidant professionnellement à Waterside House, 35 North Wharf Road, Londres W2 1NW, Royaume-Uni;
- Monsieur Ken Scully, Directeur financier, né le 24 août 1963, résidant professionnellement au 24-29 Mary St, Dublin 1, République d'Irlande.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de désigner Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, comme commissaire de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évaluées à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Becker et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC/2008/33921. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008128609/7241/694.

(080150063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

VDC Gamma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 142.004.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on eighteenth day in the month of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"VDCapital L.P.", having its registered office No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, duly represented by Mr. Laurent HEILIGER, licencié en sciences économiques et financières, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "VDC GAMMA LUX".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at fifty thousand euros (EUR 50.000.-) represented by two thousand (2.000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the two thousand (2.000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the sole shareholder "VDCapital L.P.", previously named.

The amount of fifty thousand (EUR 50.000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the 2008:

- 1) Mr Jacques Berger, company manager, residing 8, Chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Switzerland as manager of category A;
- 2) Mr Mohammed Diab, company manager, residing 11, Chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse as manager of category A;
- 3) Mrs Stephanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing in Luxembourg, as manager of category B;
- 4) Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences économiques et financières, residing in Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"VDCapital L.P.", ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, dûment représentée par M. Laurent HEILIGER, licencié en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "VDC GAMMA LUX".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50'000.-), représenté par deux mille (2'000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément

à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les deux mille (2'000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par l'associé unique "VDCapital L.P.", prénommée.

La somme de cinquante mille euros (EUR 50'000.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à quatre (4), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- 1) Monsieur Jacques Berger, directeur de sociétés, demeurant 8, Chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Suisse; gérant de catégorie A;
- 2) Monsieur Mohammed Diab, directeur de sociétés, demeurant 11, Chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse, gérant de catégorie A;
- 3) Madame Stéphanie Grisius, M. Phil Finance B. Sc. Economics, demeurant à Luxembourg, gérant de catégorie B;
- 4) Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12062. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5 % = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127579/239/410.

(080148798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Europin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue de Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.842.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.115 a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle AREND pour les exercices comptables à partir de 1998. Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010. Les sociétés VALON S.A. société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées au Conseil d'administration en remplacement de Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann. Les mandats des nouveaux administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour EUROPIN S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2008128360/1017/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

De Beers Vostok Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.300,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.009.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948, represented by Pierre-Yves Champagnon, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 26, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "De Beers Vostok Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand three hundred US dollars (USD 18,300) represented by one hundred eighty-three (183) shares in registered form with a par value of one hundred US Dollar (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to one hundred eighty-three (183) shares in registered form with a par value of one hundred US Dollar (USD 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighteen thousand three hundred US dollars (USD 18,300).

The amount of eighteen thousand three hundred US dollars (USD 18,300) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

For registration purposes, the share capital is valued at EUR 12,535.96.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred (1,900.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948 ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "De Beers Vostok Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à dix-huit mille trois cents dollars US (USD 18,300), représenté par cent quatre vingt-trois (183) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

VI. Dissolution - liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 100 dollars US (USD 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de dix-huit mille trois cents dollars US (USD 18,300).

La somme de dix-huit mille trois cents dollars US (USD 18,300) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 12.535,96.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas 2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Y. Champagnon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 septembre 2008, LAC/2008/35942. — Reçu soixante et un euros quatre-vingt-seize cents

Eur 0,5% = 61,96.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127582/5770/414.

(080148853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Imazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.495.

—
EXTRAIT

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue le 23 septembre 2008 au siège social, Monsieur Charles OSSOLA, née le 22 novembre 1963 à Nancy (France), avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Gilbert J.F. GROSBUSCH, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMAZUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128333/296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

HAL Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 49.506.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128229/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01493. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Chephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.209.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008128244/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01430. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

—
Constituée suivant acte sous seing privé du 27 février 1969, publié au Mémorial C no 95 du 17 juin 1969, modifiée par-devant M^e Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C no 31 du 13 février 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1988, acte publié au Mémorial C no 101 du 16 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1990, acte publié au Mémorial C no 124 du 13 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 1995, acte publié au Mémorial C no 470 du 20 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1997, acte publié au Mémorial C no 654 du 24 novembre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 10 du 3 janvier 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 21 août 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 396 du 12 mars 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 1562 du 30 octobre 2002, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2954 du 19 décembre 2007

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Pour Société Luxembourgeoise des Transports Helminger

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128293/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01174. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Luxembourg Elmira 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.528.

—
Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128250/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02225. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Luxembourg Elmira 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.534.

—
Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128253/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02223. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Shield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.676.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008128279/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00985. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.

Peter W.J. Le Loux / Georg Klusak

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008128302/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02000. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Business Broadcasting Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.444.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1992, acte publié au Mémorial C no 462 du 14 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1994, publiée au Mémorial C n° 200 du 5 mai 1995, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 novembre 1997, publiée au Mémorial C n° 104 du 18 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 septembre 2000, publiée au Mémorial C n° 190 du 13 mars 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1711 du 29 novembre 2002.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Business Broadcasting Europe

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128292/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00197. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.053.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A. (en liquidation)

FIN CONTROLE S.A.

Liquidator

Signatures

Référence de publication: 2008128303/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08252. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.053.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A. (en liquidation)

FIN CONTROLE S.A.

Liquidator

Signatures

Référence de publication: 2008128304/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Elefanto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 60.541.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128297/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09497. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

HEP Luxwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.052.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128308/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01582. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.